

de Hongrie , qu'ils feront d'avis qu'il ne faut
 pas être moins foigneux envers les autres
 Alliés, puisqu'autrement il seroit nécessaire
 d'examiner si la bonne foi doit être obser-
 vée moins exactement envers la France , avec
 qui la République a eu , il est vrai, des guerres
 sanglantes, mais qui depuis trente ans que
 la paix a duré, n'a pas donné le moindre
 sujet de plainte à cet Etat, & dont, au con-
 traire, il a reçu beaucoup de raisons de se
 louer: Si cette bonne foi, disent-ils, doit
 être moins observée envers cette Couronne,
 qu'envers la Maison d'Autriche, pour l'a-
 mour de laquelle l'Etat a soutenu la der-
 niere guerre, qui a été également longue, san-
 glante & ruineuse, sans en avoir remporté
 aucune récompense tant soit peu propor-
 tionnée; il faudroit examiner ce que L. H. P.
 par leurs résolutions du 19. Décembre 1741.
 & 28. Mars 1742. ont promis à la Cou-
 ronne de France, & si le secours de 20000.
 hommes à donner à la Reine de Hongrie,
 selon le rapport du 9. Novembre dernier, se
 peut combiner avec la déclaration faite à la
 France par ladite résolution du 19. Décembre
 1741. en ces termes : *Que l'augmentation des*
Troupes résoluë, & celle qu'ils pourroient dé-
terminer de plus, ne doit donner ombrage à per-
sonne, & sur-tout à la France, ces augmen-
tations n'ayanz d'autre objet que leur propre dé-
fense & sureté. Déclaration, à laquelle après
 que la troisième augmentation fut fixée, L.
 H. P. ont adhéré, par leur résolution ulté-
 rieure du 28. Mars 1742.
 Les Seigneurs de Doit demandent ensuite
 si quelqu'un peut croire que l'on puisse
 accorder